

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
2026



COMMANDANT PÉNITENTIAIRE
TABLEAU D'AVANCEMENT 2026

La **CGT Pénitentiaire** vous informe que la Direction générale de l'administration pénitentiaire lance la campagne d'avancement 2026 pour l'accès au grade de commandant pénitentiaire.

Cette campagne concerne les capitaines pénitentiaires de classe supérieure pouvant être inscrits au tableau d'avancement. Le nombre de promotions prévu est de 11 agents.

Pour être promouvables, les agents doivent notamment :

- avoir atteint au moins le 8^{ème} échelon de leur grade ;
- compter, au 31 décembre 2026, au moins 10 ans de services effectifs dans le corps de surveillance,
- dont 4 ans dans le corps de commandement (l'ancienneté acquise dans le corps des chefs des services pénitentiaires est également prise en compte).

Les DISP et services concernés doivent transmettre au bureau RH4, au plus tard le 1er juillet 2026, les documents suivants :

- la liste des agents promouvables de leur ressort, si elle diffère de celle jointe ;
- la liste des agents proposés à l'avancement, classés par ordre de mérite, avec les mémoires de proposition ;
- la liste des agents non proposés, accompagnée d'un avis motivé justifiant la non-proposition.



La note d'ouverture du tableau d'avancement insiste sur l'importance de la qualité des mémoires de proposition, qui doivent refléter la manière de servir de l'agent, ses compétences et son parcours professionnel.



Les résultats devraient être publiés à partir du 17 août 2026. Il est précisé que la promotion au grade de commandant pénitentiaire n'entraîne aucune obligation de mobilité.

La **CGT Pénitentiaire** se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller dans vos démarches tout au long du processus d'avancement.

À Montreuil,
Le 29 Mai 2026.



**Du 03 au 10 DÉCEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :**

VOTEZ la
cgt Pénitentiaire